

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 3 FÉVRIER 1872.

Dissolution et nouvelle répartition des conseils provinciaux.

### EXPOSÉ DES MOTIFS.

---

MESSIEURS,

Le Gouvernement a l'honneur de soumettre à vos délibérations un projet de loi ayant pour objet :

- 1° Le renouvellement intégral des conseils provinciaux ;
- 2° Une nouvelle répartition des conseillers.

La dissolution des conseils provinciaux est la conséquence nécessaire de la réforme électorale introduite par la loi du 12 juin 1871. Ces assemblées, si l'on se bornait à les renouveler partiellement au mois de mai prochain, se composeraient de deux catégories de membres d'une origine différente. Le mandat des nouveaux élus serait l'œuvre d'un corps électoral notablement augmenté.

Il y aurait là une anomalie qu'il convient de prévenir en prononçant la dissolution des conseils provinciaux actuels, et leur renouvellement intégral, conformément aux précédents de 1848.

A la différence cependant de l'art. 2 de la loi du 9 mai 1848, qui prescrivait l'installation des nouveaux conseils avant le 15 octobre, l'art. 2 du projet de loi est mis en harmonie avec les art. 11 et 14 de la loi provinciale.

En effet, les élections pourront avoir lieu le quatrième lundi du mois de mai, d'après les nouvelles listes électorales, et rien ne s'oppose dès lors à ce que les nouveaux conseils se réunissent le premier mardi de juillet.

A cette occasion, le Gouvernement s'est demandé si le moment n'était pas bien choisi pour réviser la répartition des conseillers provinciaux qui a été réglée par la loi provinciale du 30 avril 1836, et modifiée par la loi du 29 février 1860.

Prenant en considération l'augmentation de la population et les vœux émis par plusieurs conseils provinciaux, nous pensons, Messieurs, qu'il est opportun de mettre la composition des conseils provinciaux en harmonie avec les résultats du recensement décennal qui a été fait en 1866.

Ce recensement est, à notre avis, la seule *base* d'après laquelle on puisse officiellement constater l'état de la population.

Le système de répartition qui avait été admis précédemment et qui a été généralement approuvé, est maintenu.

Lors de la répartition de 1860, on se trouva en présence d'une population bien plus considérable que celle sur laquelle la classification primitive avait été calculée. Si on avait conservé les chiffres proportionnels de la loi provinciale, l'augmentation du nombre des conseillers aurait été excessive. On prit donc le parti d'élever les chiffres proportionnels : telle province qui comptait 1 conseiller pour 10,000 habitants, n'en obtint plus en 1860, que 1 pour 11,500, et ainsi de suite. Mais la population constatée par le recensement de 1866, n'étant pas notablement supérieure à celle qui a servi de base à la loi du 29 février 1860, on croit devoir proposer d'établir la représentation d'après les diviseurs admis en 1860, sans les augmenter comme on l'avait fait précédemment.

Si l'on s'en tenait à la rigueur des chiffres, neuf cantons perdraient chacun un conseiller. Mais, suivant les précédents, nous estimons qu'on peut respecter les positions acquises et conserver à ces circonscriptions le nombre de conseillers que leur a attribué la répartition de 1860.

Ces cantons sont les suivants :

*Flandre occidentale* : Ardoye, Avelghem, Moorseele et Oost-Roosebeke ;

*Flandre orientale* : Audenarde et Nederbrakel ;

*Hainaut* : Flobecq, Frasnes et Templeuve.

Le nombre total des conseillers provinciaux du royaume sera augmenté de 21 et porté à 559, qui seront répartis entre les provinces conformément au tableau ci-dessous :

	Conseillers		Conseillers.	
Province d'Anvers. . . . .	1	pour 8,000 hab.,	58	au lieu de 36
— de Brabant . . . . .	4	— 11,500	73	— 69
— de la Flandre occidentale . . . . .	1	— 10,000	69	— 68
— de la Flandre orientale. . . . .	1	— 10,000	80	— 77
— de Hainaut . . . . .	1	— 11,500	76	— 72
— de Liège . . . . .	1	— 8,500	67	— 63
— de Limbourg. . . . .	4	— 5,000	40	— »
— de Luxembourg. . . . .	1	— 5,000	41	— »
— de Namur . . . . .	1	— 5,500	53	— 52

La sous-répartition, par canton, fait l'objet de l'état joint au projet de loi auquel renvoie l'art. 1<sup>er</sup>.

Les cantons où le nombre des conseillers provinciaux est augmenté, sont au nombre de vingt et un, savoir :

*Province d'Anvers* : Canton d'Anvers ;

— *Brabant* : Hal, Molenbeck-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode, Nivelles ;

— *Flandre occidentale* : Courtrai ;

— *Flandre orientale* : Ninove, Gand, Eecloo ;

*Province de Hainaut* : Charleroi, Châtelet, Gosselies, Seneffe ;  
— *Liège* : Liège, Fexhe-les-Slins, Louweigne, Verviers ;  
— *Namur* : Beauraing, Walcourt, Andenne.

A l'exception du canton d'Anvers qui obtiendra deux conseillers de plus, chacun de ces cantons en aura un de plus.

Dans la répartition, on a procédé, comme en 1836 et en 1860, c'est-à-dire qu'on a forcé les fractions supérieures à la moitié du diviseur, et que les fractions inférieures ont été négligées.

*Le Ministre de l'Intérieur,*

DELCOUR.

---

## PROJET DE LOI.

**ROI DES BELGES,***À tous présents et à venir, salut.*

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur et de l'avis de Notre conseil des Ministres,

**NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :**

Notre Ministre de l'Intérieur présentera, en Notre nom, aux Chambres législatives, le projet de loi dont la teneur suit :

**ARTICLE PREMIER.**

Les conseils provinciaux seront dissous en vertu d'un arrêté royal.

Les députations permanentes continueront leurs fonctions jusqu'à l'installation des députations élues par les nouveaux conseils.

**ART. 2.**

Il sera pourvu, par des arrêtés royaux, conformément aux art. 11 et 44 de la loi provinciale du 50 avril 1856, à la convocation des collèges électoraux pour le renouvellement intégral des conseils provinciaux, ainsi qu'à l'installation des nouveaux conseils.

**ART. 3.**

La répartition des conseillers provinciaux est modifiée conformément au tableau ci-joint qui remplacera celui qui est annexé à la loi du 29 février 1860.

**ART. 4.**

Dans la première session des conseils, il sera procédé au tirage au sort, pour régler l'ordre du renouvellement partiel, tant des conseillers que des membres des députations permanentes, conformément aux art. 93 et 100 de la loi provinciale précitée.

La première sortie aura lieu le premier mardi du mois de juillet 1874.

Art. 5.

Les listes triples de candidats à former par les députations permanentes, pour les places de greffiers, seront dressées dans les deux mois qui suivront la clôture de la première session des conseils.

Les titulaires actuels continueront provisoirement à remplir leurs fonctions.

Donné à Bruxelles, le 5 février 1872.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

DELCOUR.



## ANNEXE.

PROVINCES.	NOMBRE actuel de conseillers d'a- près la population au 31 décembre 1856. (Loi 29 février 1850.)	POPULATION au 31 décembre 1866 d'après le recensement.	NOMBRE de conseillers d'après les chiffres qui ont servi de base à la répartition de 1860.	AUGMENTATION.	Observations.
<b>Anvers.</b>					
Anvers . . . . .	16	140,308	18	2	
Brecht . . . . .	2	16,476	2	»	
Contich . . . . .	4	30,296	4	»	
Eeckeren . . . . .	3	22,740	3	»	
Santhoven . . . . .	2	15,170	2	»	
Wilryck . . . . .	1	10,421	1	»	
Malines . . . . .	6	47,413	6	»	
Duffel . . . . .	2	16,710	2	»	
Heyst-op-den-Berg . . . . .	2	19,717	2	»	
Lierre . . . . .	3	20,678	3	»	
Puers . . . . .	3	20,783	3	»	
Turnhout . . . . .	2	19,985	2	»	
Arendonck . . . . .	1	10,874	1	»	
Herenthals . . . . .	3	21,139	3	»	
Hoogstraeten . . . . .	1	10,291	1	»	
Moll . . . . .	3	24,100	3	»	
Westerloo . . . . .	2	18,506	2	»	
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>56</b>	<b>465,607</b>	<b>58</b>	<b>2</b>	
<b>Brabant.</b>					
Bruxelles . . . . .	14	157,905	14	»	
Assche . . . . .	3	29,755	3	»	
Hal . . . . .	2	29,044	3	1	
Ixelles . . . . .	5	63,021	5	»	
Lennicq-Saint-Quentin . . . . .	3	32,298	3	»	
Molenbeek-Saint-Jean . . . . .	4	58,034	5	1	
Saint-Josse-ten-Noode . . . . .	4	60,032	5	1	
Vilvorde . . . . .	2	24,681	2	»	
Wolverthem . . . . .	2	26,221	2	»	

CANTONS DE JUSTICE DE PAIX.	NOMBRE actuel de conseillers d'a- près la population au 31 décembre 1858 (Loi 29 février 1850.)	POPULATION au 31 décembre 1856 d'après le recensement.	NOMBRE de conseillers d'après les chiffres qui ont servi de base à la répartition de 1850.	AUGMENTATION.	<i>Observations.</i>
Report . . . . .	»	»	»	3	
Louvain . . . . .	6	69,324	6	»	
Aerschot . . . . .	2	18,353	2	»	
Diest . . . . .	2	22,729	2	»	
Glabbeek . . . . .	1	12,354	1	»	
Haccht . . . . .	2	19,277	2	»	
Léau . . . . .	1	11,562	1	»	
Tirlemont . . . . .	3	29,795	3	»	
Nivelles . . . . .	3	40,998	4	1	
Genappe . . . . .	2	18,077	2	»	
Jodoigne . . . . .	3	31,904	3	»	
Perwez . . . . .	2	19,572	2	»	
Wavre . . . . .	3	38,656	3	»	
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>69</b>	<b>813,532</b>	<b>73</b>	<b>4</b>	
<b>Flandre occidentale.</b>					
Bruges . . . . .	11	105,929	11	»	
Ardoye . . . . .	2	14,967	2	»	
Ghisteltes . . . . .	2	20,439	2	»	
Ostende . . . . .	2	19,248	2	»	
Ruysselede . . . . .	1	13,575	1	»	
Thielt . . . . .	2	16,184	2	»	
Thourout . . . . .	4	36,357	4	»	
Courtrai . . . . .	7	76,168	8	1	
Avelghem . . . . .	2	14,544	2	»	
Harlebeke . . . . .	2	19,597	2	»	
seghem . . . . .	2	16,796	2	»	
Menin . . . . .	2	24,199	2	»	
Meulebeke . . . . .	2	15,636	2	»	
Moorseele . . . . .	2	14,603	2	»	
Oost-Roosebeke . . . . .	2	13,686	2	»	
Roulers . . . . .	2	19,147	2	»	

CANTONS DE JUSTICE DE PAIX.	NOMBRE actuel de conseillers d'a- près la population au 31 décembre 1888. (Loi 29 février 1860.)	POPULATION au 31 décembre 1886 d'après le recensement.	NOMBRE de conseillers d'après les chiffres qui ont servi de base à la répartition de 1860.	AUGMENTATION.	<i>Observations.</i>
Report . . . . .	»	»	»	1	
Furnes . . . . .	2	19,473	2	»	
Dixmude . . . . .	2	24,799	2	»	
Rousbrugge . . . . .	2	17,425	2	»	
Nieuport . . . . .	1	12,526	1	»	
Ypres . . . . .	5	45,048	5	»	
Hoogloede . . . . .	2	16,292	2	»	
Messines . . . . .	2	16,249	2	»	
Passchendaele . . . . .	2	17,051	2	»	
Poperinghe . . . . .	1	14,412	1	»	
Wervicq . . . . .	2	17,867	2	»	
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>68</b>	<b>642,217</b>	<b>69</b>	<b>1</b>	
<b>Flandre orientale.</b>					
Audenarde . . . . .	4	33,731	4	»	
Grammont . . . . .	2	24,518	2	»	
Herzele . . . . .	2	22,464	2	»	
Hoorebeke-Sainte-Marie . . . . .	2	16,687	2	»	
Neder-Brakel . . . . .	2	14,288	2	»	
Ninove . . . . .	2	25,753	3	1	
Renaix . . . . .	2	17,708	2	»	
Sotteghem . . . . .	2	18,105	2	»	
Gand . . . . .	13	137,256	14	1	
Assenede . . . . .	1	14,855	1	»	
Caprycke . . . . .	2	15,707	2	»	
Cruys-Hautem . . . . .	2	18,168	2	»	
Deynze . . . . .	2	18,425	2	»	
Eecloo . . . . .	2	25,148	3	1	
Evergem . . . . .	2	15,813	2	»	
Loo-Christi . . . . .	2	20,169	2	»	
Nazareth . . . . .	1	14,846	1	»	
Nevele . . . . .	2	20,366	2	»	
Oosterzele . . . . .	2	24,404	2	»	

CANTONS DE JUSTICE DE PAIX.	NOMBRE actuel de conseillers d'a- près la population au 31 décembre 1858. (Loi 29 février 1860)	POPULATION au 31 décembre 1866 d'après le recensement.	NOMBRE de conseillers après les chiffres qui ont servi de base à la répartition de 1860.	AUGMENTATION.	Observations.
Report . . . . .	0	"	"	3	
Somergem. . . . .	2	20,260	2	"	
Waerschoot . . . . .	1	10,810	1	"	
Termonde . . . . .	3	31,987	3	"	
Alost . . . . .	5	53,049	5	"	
Beveren. . . . .	2	23,582	2	"	
Hammo. . . . .	2	20,517	2	"	
Lokeren. . . . .	2	22,587	2	"	
Saint-Gilles-Waes. . . . .	2	24,069	2	"	
Saint-Nicolas . . . . .	3	30,957	3	"	
Tamise . . . . .	2	23,268	2	"	
Wettereh . . . . .	2	23,780	2	"	
Zèle . . . . .	2	22,558	2	"	
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>77</b>	<b>805,835</b>	<b>80</b>	<b>3</b>	
<b>Maint.</b>					
Charleroi . . . . .	6	76,900	7	1	Loi du 16 juillet 1864. Id.
Châtelet . . . . .	2	34,593	3	1	
Beaumont . . . . .	1	15,473	1	"	
Binche . . . . .	3	32,045	3	"	
Chimay . . . . .	1	15,730	1	"	
Fontaine-l'Évêque . . . . .	3	39,021	3	"	
Gosselies . . . . .	2	31,885	3	1	
Merbes-le-Château . . . . .	1	12,586	1	"	
Senefle . . . . .	2	30,067	3	1	
Thuin. . . . .	2	20,449	2	"	
Mons . . . . .	5	52,887	5	"	
Boussu . . . . .	4	47,057	4	"	
Chièvres . . . . .	2	19,621	2	"	
Dour . . . . .	2	27,235	2	"	
Enghien. . . . .	2	18,458	2	"	
Lens . . . . .	2	25,821	2	"	
Pâturages. . . . .	3	36,118	3	"	

CANTONS DE JUSTICE DE PAIX.	NOMBRE actuel de conseillers d'a- près la population au 31 décembre 1878 (Loi 29 février 1869)	POPULATION au 31 décembre 1868 d'après le recensement.	NOMBRE de conseillers d'après les chiffres qui ont servi de base à la répartition de 1860.	AUGMENTATION.	Observations.
Report . . . . .	»	»	»	4	
Rœulx . . . . .	3	39,412	3	»	
Soignies. . . . .	2	26,290	2	»	
Tournai. . . . .	4	43,032	4	»	
Antoing . . . . .	2	25,244	2	»	
Ath. . . . .	2	18,673	2	»	
Celles. . . . .	2	17,721	2	»	
Flobecq. . . . .	2	15,855	2	»	
Frasnes. . . . .	2	16,085	2	»	
Lessines. . . . .	2	21,728	2	»	
Leuze. . . . .	2	22,659	2	»	
Péruwelz . . . . .	2	23,425	2	»	
Quévaucamps . . . . .	2	22,102	2	»	
Templeuve . . . . .	2	17,216	2	»	
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>72</b>	<b>845,438</b>	<b>76</b>	<b>4</b>	
<b>Liège.</b>					
Huy . . . . .	4	33,996	4	»	
Avenne . . . . .	2	19,710	2	»	
Jehay. . . . .	2	16,972	2	»	
Ferrières . . . . .	1	4,976	1	»	
Héron. . . . .	1	12,011	1	»	
Landen . . . . .	2	13,736	2	»	
Nandrin. . . . .	2	19,787	2	»	
Liège. . . . .	15	134,365	16	1	
Dalhem . . . . .	2	20,910	2	»	
Fléron . . . . .	3	27,722	3	»	
Pexhe-lez-Slins. . . . .	2	22,684	3	1	
Hollogne-aux Pierres. . . . .	4	36,691	4	»	
Louveigné. . . . .	1	13,357	2	1	
Seraing . . . . .	4	32,360	4	»	
Waremmé. . . . .	2	14,046	2	»	

CANTONS DE JUSTICE DE PAIX.	NOMBRE actuel de conseillers d'a- près la population au 31 décembre 1898. (Loi 29 février 1880.)	POPULATION au 31 décembre 1866 d'après le recensement.	NOMBRE de conseillers d'après les chiffres qui ont servi de base à la répartition de 1860.	AUGMENTATION.	Observations.
Report . . . . .	»	»	»	3	
Verviers . . . . .	4	(a) 41,006	5	1	(a) Voir la loi du 18 août 1871.
Aubel . . . . .	2	14,113	2	»	
Herve . . . . .	2	13,051	2	»	
Limbourg . . . . .	1	(b) 12,392	1	»	(b) La loi du 18 août 1871 porte création du canton de Dison : il comprend les communes de Dison, Andrimont, Grand et Petit Re- chain.
Dison . . . . .	2	15,099	2	»	
Spa . . . . .	3	24,872	3	»	
Stavelot . . . . .	2	13,338	2	»	
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>63</b>	<b>195,302</b>	<b>67</b>	<b>4</b>	
<b>Limbourg.</b>					
Hasselt . . . . .	4	18,846	4	»	
Achel . . . . .	1	6,736	1	»	
Beeringen . . . . .	4	18,505	4	»	
Herck-la-ville . . . . .	3	14,301	3	»	
Peer . . . . .	2	10,990	2	»	
Saint-Trond . . . . .	5	25,123	5	»	
Tongres . . . . .	4	18,069	4	»	
Bilsen-la-ville . . . . .	3	16,248	3	»	
Brée . . . . .	2	8,566	2	»	
Looz-la-ville . . . . .	4	20,508	4	»	
Maeseyck . . . . .	3	13,289	3	»	
Mechelen . . . . .	3	12,755	3	»	
Sichem . . . . .	2	11,366	2	»	
<b>Report . . . . .</b>	<b>40</b>	<b>195,302</b>	<b>40</b>	<b>»</b>	
<b>Luxembourg.</b>					
Arlon . . . . .	3	16,382	3	»	
Étalle . . . . .	3	16,059	3	»	
Fauvillers . . . . .	1	4,886	1	»	
Florenville . . . . .	3	12,876	3	»	
Messancy . . . . .	2	8,614	2	»	
Virton . . . . .	4	17,893	4	»	

CANTONS DE JUSTICE DE PAIX.	NOMBRE actuel de conseillers d'a- près la population au 31 décembre 1888 (Loi 29 février 1860.)	POPULATION au 31 décembre 1886 d'après le recensement.	NOMBRE de conseillers d'après les chiffres qui ont servi de base à la répartition de 1860.	AUGMENTATION.	<i>Observations.</i>
Marche . . . . .	2	10,289	2	0	
Durbuy . . . . .	2	9,167	2	0	
Erezée . . . . .	2	7,773	2	0	
Houffalize . . . . .	2	9,095	2	0	
Laroche . . . . .	2	11,380	2	0	
Nassogne . . . . .	1	5,635	1	0	
Viel-Salm . . . . .	1	7,070	1	0	
Neutchéteau . . . . .	2	12,434	2	0	
Bastogne . . . . .	2	8,731	2	0	
Bouillon . . . . .	2	8,501	2	0	
Paliseul . . . . .	2	8,815	2	0	
Saint-Hubert . . . . .	2	9,866	2	0	
Sibret . . . . .	2	8,251	2	0	
Wellin . . . . .	1	6,193	1	0	
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>41</b>	<b>199,910</b>	<b>41</b>	<b>0</b>	
<b>Namur.</b>					
Dinant . . . . .	4	23,334	4	0	
Beauraing . . . . .	2	14,100	3	1	
Ciney . . . . .	4	20,096	4	0	
Couvin . . . . .	3	16,395	3	0	
Florennes . . . . .	2	13,532	2	0	
Gedinne . . . . .	2	12,276	2	0	
Philippeville . . . . .	2	10,803	2	0	
Rochefort . . . . .	2	13,576	2	0	
Walcourt . . . . .	3	19,277	4	1	
Namur . . . . .	11	59,520	11	0	
Andenne . . . . .	3	19,877	4	1	
Eghezée . . . . .	4	23,916	4	0	
Fosse-la-ville . . . . .	6	32,013	6	0	
Gembloux . . . . .	4	24,063	4	0	
<b>Totaux . . . . .</b>	<b>52</b>	<b>302,778</b>	<b>55</b>	<b>3</b>	

PROVINCES.	NOMBRE actuel de conseillers d'a- près la population au 31 décembre 1886. (Loi 29 février 1869.)	POPULATION au 31 décembre 1866 d'après le recensement.	NOMBRE de conseillers d'après les chiffres qui ont servi de base à la répartition de 1869.	AUGMENTATION.	Observations.
------------	--	---	--	---------------	---------------

## RÉCAPITULATION.

Anvers . . . . .	56	465,607	58	2
Brabant . . . . .	69	813,552	73	4
Flandre occidentale. . . . .	68	642,217	69	1
Flandre orientale. . . . .	77	805,835	80	3
Hainaut. . . . .	72	845,438	76	4
Liège. . . . .	63	557,194	67	4
Limbourg . . . . .	40	195,302	40	»
Luxembourg. . . . .	41	199,910	41	»
Namur . . . . .	52	302,778	55	3
Totaux . . . . .	538	4,827,833	559	21

Approuvé pour être annexé à la loi du

LÉOPOLD.

Par le Roi :

*Le Ministre de l'Intérieur,*

DELCOUR.

## Chambre des Représentants.

*TABLEAU de la répartition des conseillers provinciaux.*

CANTONS DE JUSTICE DE PAIX.	POPULATION d'après		NOMBRE DE CONSEILLERS d'après		
	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION au 31 déc. 1870.	la RÉPARTITION actuelle.	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION au 31 déc. 1870
<b>Province d'Anvers.</b>					
Anvers . . . . .	140,508	156,661	16	18	20
Brecht . . . . .	16,476	16,655	2	2	2
Contich. . . . .	50,296	52,255	4	4	4
Eeckeren . . . . .	22,740	23,575	5	5	5
Santhoven . . . . .	15,170	15,458	2	2	2
Wilryck . . . . .	10,431	10,820.	1	1	1
Malines. . . . .	47,415	50,296	6	6	6
Duffel . . . . .	16,710	17,540	2	2	2
Heyst-op-den-Berg . . . . .	19,717	20,455	2	2	5
Lierre . . . . .	20,678	21,505	5	5	5
Puers . . . . .	20,785	21,244	5	5	5
Turnhout . . . . .	19,985	21,076	2	2	5
Arendonck. . . . .	10,874	10,990	1	1	1
Herenthals. . . . .	21,159	21,021	5	5	5
Hoogstraeten . . . . .	10,291	10,427	1	1	1
Moll. . . . .	24,100	24,455	5	5	5
Westerloo. . . . .	18,506	18,885	2	2	2
<b>TOTAUX.</b>	<b>465,607</b>	<b>492,454</b>	<b>56</b>	<b>58</b>	<b>62</b>
<b>Province de Brabant</b>					
Bruxelles . . . . .	157,905	174,275	14	14	15
Assche . . . . .	29,755	50,715	5	5	5
Hal . . . . .	29,044	50,440	2	3	5
Ixelles . . . . .	65,021	72,512	5	5	6
Lennicq-Saint-Quentin . . . . .	52,298	55,182	5	5	5
Molenbeek-Saint-Jean . . . . .	58,054	71,171	4	5	6
Saint-Josse-ten-Noode . . . . .	60,052	70,607	4	5	6
Vilvorde . . . . .	24,681	26,924	2	2	2
Wolverthem . . . . .	26,221	26,841	2	2	2

CANTONS DE JUSTICE DE PAIX.	POPULATION d'après		NOMBRE DE CONSEILLERS d'après		
	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION au 31 déc. 1870.	la RÉPARTITION actuelle.	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION au 31 déc. 1870
Louvain . . . . .	69,324	72,716	6	6	6
Aerschot . . . . .	18,533	19,246	2	2	2
Diest . . . . .	22,729	25,187	2	2	2
Glabbeek . . . . .	12,354	12,696	1	1	1
Haecht . . . . .	19,277	20,042	2	2	2
Léau . . . . .	11,562	11,945	1	1	1
Tillemont . . . . .	29,793	50,461	5	5	5
Nivelles . . . . .	40,998	42,017	5	4	4
Genappe . . . . .	18,077	18,640	2	2	2
Jodoigne . . . . .	51,964	52,677	5	5	5
Perwez . . . . .	19,572	20,174	2	2	2
Wavre . . . . .	58,656	59,550	5	5	5
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>815,552</b>	<b>879,814</b>	<b>69</b>	<b>75</b>	<b>77</b>
<b>Province de la Flandre occidentale</b>					
Bruges . . . . .	105,929	110,826	11	11	11
Ardoye . . . . .	14,967	15,490	2	2	2
Ghislennes . . . . .	20,459	21,452	2	2	2
Ostende . . . . .	19,248	19,951	2	2	2
Ruysselede . . . . .	15,375	14,017	1	1	1
Thielt . . . . .	16,184	16,548	2	2	2
Thourout . . . . .	56,537	57,758	4	4	4
Courtrai . . . . .	76,168	79,095	7	8	8
Avelghem . . . . .	14,544	14,568	2	2	1
Harlebeke . . . . .	19,597	20,548	2	2	3
Iseghem (Ingelmunster). . . . .	16,796	17,844	2	2	2
Menin . . . . .	24,199	25,669	2	2	2
Meulebeke . . . . .	15,656	16,159	2	2	2
Moorseele . . . . .	14,605	16,582	2	2	2
Oost-Roosebeke . . . . .	15,686	14,126	2	2	1
Roulers . . . . .	19,147	20,660	2	2	2

CANTONS DE JUSTICE DE PAIX.	POPULATION d'après		NOMBRE DE CONSEILLERS d'après		
	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION au 31 déc. 1870.	la RÉPARTITION actuelle.	le RECENSEMENT de 1866	les registres DE POPULATION au 31 déc. 1870.
Furnes . . . . .	19,475	20,518	2	2	2
Dixmude . . . . .	24,799	25,767	2	2	2
Haringhe . . . . .	17,425	18,090	2	2	2
Nieuport . . . . .	12,526	15,245	1	1	1
Ypres . . . . .	45,048	46,216	5	5	5
Hooglede . . . . .	16,292	16,645	2	2	2
Messines . . . . .	16,249	16,786	2	2	2
Passchendaele. . . . .	17,051	17,822	2	2	2
Poperinghe . . . . .	14,412	14,428	1	1	1
Wervicq. . . . .	17,867	18,628	2	2	2
<b>TOTAUX.</b> . . . . .	<b>642,217</b>	<b>668,976</b>	<b>68</b>	<b>69</b>	<b>67</b>
<b>Province de la Flandre orientale.</b>					
Audenarde . . . . .	55,751	54,274	4	4	5
Grammont . . . . .	24,518	24,984	2	2	5
Herzele . . . . .	22,464	23,159	2	2	2
Hoorebeke-Sainte-Marie . . . . .	16,687	16,882	2	2	2
Neder-Brakel . . . . .	14,288	14,647	2	2	1
Ninove . . . . .	25,755	26,754	2	5	5
Renaix . . . . .	17,708	18,699	2	2	2
Sotteghem . . . . .	18,105	18,789	2	2	2
Gand . . . . .	137,256	148,540	15	14	15
Assenede . . . . .	14,855	15,600	1	1	2
Caprycke . . . . .	15,707	15,856	2	2	2
Cruys-Hautem. . . . .	18,168	18,552	2	2	2
Deynze . . . . .	18,425	19,065	2	2	2
Eecloo . . . . .	25,148	25,950	2	5	5
Evergem . . . . .	15,815	16,794	2	2	2
Loo-Christi . . . . .	20,169	20,919	2	2	2
Nazareth . . . . .	14,846	15,265	1	1	2
Nevele . . . . .	20,566	20,860	2	2	2
Oosterzele . . . . .	24,404	25,209	2	2	3

CANTONS DE JUSTICE DE PAIX.	POPULATION d'après		NOMBRE DE CONSEILLERS d'après		
	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION au 31 déc. 1866.	la RÉPARTITION actuelle	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION au 31 déc. 1870.
Somergem. . . . .	20,260	20,548	2	2	2
Waerschot . . . . .	10,810	10,917	1	1	1
Termonde. . . . .	51,987	55,555	5	5	5
Alost . . . . .	55,049	55,126	5	5	6
Beveren . . . . .	25,582	24,247	2	2	2
Hamme. . . . .	20,517	21,055	2	2	2
Lokeren . . . . .	22,587	25,207	2	2	2
Saint-Gilles . . . . .	24,069	24,801	2	2	2
Saint-Nicolas . . . . .	50,957	51,777	5	5	5
Tamise. . . . .	25,268	24,074	2	2	2
Wetteren . . . . .	25,780	24,740	2	2	2
Zele. . . . .	22,558	25,541	2	2	2
<b>TOTAUX. . . . .</b>	<b>805,855</b>	<b>857,726</b>	<b>77</b>	<b>80</b>	<b>84</b>
<b>Province de Hainaut.</b>					
Charleroi . . . . .	76,900	86,598	6	7	8
Châtelet . . . . .	54,595	40,025	2	5	5
Beaumont . . . . .	15,475	15,674	1	1	1
Binche . . . . .	52,045	54,655	5	5	5
Chimay. . . . .	15,750	16,076	1	1	1
Fontaine-l'Évêque . . . . .	59,021	44,088	5	5	4
Gosselies. . . . .	51,885	55,978	2	3	5
Merbes-le-Château . . . . .	12,586	12,845	1	1	1
Seneffe . . . . .	50,067	52,626	2	5	5
Thun . . . . .	20,449	20,965	2	2	2
Mons . . . . .	52,887	56,044	5	5	5
Boussu . . . . .	47,057	51,521	4	4	4
Chièvres . . . . .	19,621	20,276	2	2	2
Dour . . . . .	27,285	28,482	2	2	2
Enghien . . . . .	18,458	18,729	2	2	2
Lens . . . . .	25,821	26,485	2	2	2
Pâturages . . . . .	56,118	57,645	5	5	5

CANTONS DE JUSTICE DE PAIX.	POPULATION d'après		NOMBRE DE CONSEILLERS d'après		
	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION au 31 déc. 1870.	la RÉPARTITION actuelle.	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION au 31 déc. 1870.
Rœulx . . . . .	39,412	45,044	5	5	4
Soignies . . . . .	26,290	27,357	2	2	2
Tournai . . . . .	45,052	44,615	4	4	4
Antoing . . . . .	25,244	25,726	2	2	2
Ath . . . . .	18,675	19,259	2	2	2
Celles . . . . .	17,721	17,945	2	2	2
Flobecq . . . . .	15,855	16,119	2	2	1
Frasnes . . . . .	16,085	16,521	2	2	2
Lessines . . . . .	21,728	22,285	2	2	2
Leuze . . . . .	22,659	22,978	2	2	2
Péruwelz . . . . .	25,425	25,776	2	2	2
Quévaucamps . . . . .	22,102	22,711	2	2	2
Templeuve . . . . .	17,216	17,485	2	2	2
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>845,458</b>	<b>896,285</b>	<b>72</b>	<b>76</b>	<b>78</b>
<b>Province de Liège.</b>					
Huy . . . . .	55,996	54,794	4	4	4
Avenne . . . . .	19,710	20,504	2	2	2
Jehay-Bodegnée . . . . .	16,972	17,721	2	2	2
Ferrières . . . . .	4,976	5,016	1	1	1
Héron . . . . .	12,011	12,552	1	1	1
Landen . . . . .	15,756	14,242	2	2	2
Nandrin . . . . .	19,787	20,452	2	2	2
Liège . . . . .	154,365	147,507	15	16	17
Dalhem . . . . .	20,910	21,567	2	2	3
Fexhe-lez-Stins . . . . .	22,684	22,956	2	5	5
Fléron . . . . .	27,722	29,510	5	5	5
Hollogne-aux-Pierres . . . . .	56,691	59,816	4	4	5
Louveigné . . . . .	15,557	15,685	1	2	2
Seraing . . . . .	32,560	37,057	4	4	4
Waremme . . . . .	14,046	14,445	2	2	2

CANTONS DE JUSTICE DE PAÏA.	POPULATION d'après		NOMBRE DE CONSEILLERS d'après		
	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION ou 31 déc. 1870.	la RÉPARTITION actuelle	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION ou 31 déc. 1870.
Verviers . . . . .	( <sup>1</sup> ) 41,006	42,945	4	5	5
Aubel . . . . .	14,115	14,628	2	2	2
Dison . . . . .	15,099	( <sup>1</sup> ) 16,909	2	2	2
Heve . . . . .	( <sup>1</sup> ) 15,051	15,096	2	2	2
Limbourg . . . . .	12,592	( <sup>2</sup> ) 13,508	1	1	2
Spa . . . . .	24,872	26,516	5	5	5
Stavelot . . . . .	15,558	15,555	2	2	2
* TOTAUX . . . . .	195,502	592,135	65	67	70
<b>Province de Limbourg.</b>					
Hasselt . . . . .	18,846	19,325	4	4	4
Achel . . . . .	6,756	6,885	1	1	1
Beerlingen . . . . .	18,505	18,727	4	4	4
Herk-la-Ville . . . . .	14,501	14,668	5	5	5
Peer . . . . .	10,990	11,140	2	2	2
Saint-Trond . . . . .	25,125	26,501	5	5	5
Tongres . . . . .	18,069	18,528	4	4	4
Bilsen . . . . .	16,248	16,545	5	5	5
Brée . . . . .	8,566	8,761	2	2	2
Looz . . . . .	20,508	21,009	4	4	4
Maseyck . . . . .	15,289	15,676	5	5	5
Mechelen . . . . .	12,755	15,187	5	5	5
Sichem-Sussen . . . . .	11,566	11,596	2	2	2
TOTAUX . . . . .	195,502	200,546	40	40	40
<b>Province de Luxembourg.</b>					
Arlon . . . . .	16,532	17,082	5	5	5
Étalle . . . . .	16,059	16,548	5	5	5
Fauvillers . . . . .	4,886	5,041	1	1	1
Florenville . . . . .	12,876	15,128	5	5	5
Messancy . . . . .	8,614	8,887	2	2	2
Virton . . . . .	17,895	18,587	4	4	4

(<sup>1</sup>) Voir la note ci-dessous.

(<sup>2</sup>) Moins les communes d'Andrimont, de Dison et de Petit-Rechain, distraites de ce canton pour former avec la commune de Grand-Rechain le nouveau canton de Dison, créé par la loi du 18 août 1871. — La commune de Heusy en a également été distraite par la même loi, pour être ajoutée au canton de Verviers.

CANTONS DE JUSTICE DE PAIX.	POPULATION d'après		NOMBRE DE CONSEILLERS d'après		
	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION au 31 déc. 1866.	la RÉPARTITION actuelle.	le RECENSEMENT de 1866.	les registres DE POPULATION au 31 déc. 1870
Marche . . . . .	10,280	10,557	2	2	2
Durby . . . . .	9,167	9,437	2	2	2
Erezée . . . . .	7,775	7,937	2	2	2
Houffalize . . . . .	9,095	9,265	2	2	2
Laroche . . . . .	11,580	11,631	2	2	2
Nassogne . . . . .	5,655	5,778	1	1	1
Viel-Salm . . . . .	7,070	7,555	1	1	1
Neufchâteau . . . . .	12,454	15,052	2	2	2
Bastogne . . . . .	8,751	8,981	2	2	2
Bouillon . . . . .	8,501	8,655	2	2	2
Paliseul . . . . .	8,815	8,917	2	2	2
Saint-Hubert . . . . .	9,866	10,547	2	2	2
Sibret . . . . .	8,254	8,506	2	2	2
Wellin . . . . .	6,195	6,515	1	1	1
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>199,910</b>	<b>205,784</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>41</b>
<b>Province de Namur.</b>					
Dinant . . . . .	22,554	25,540	4	4	4
Beauraing . . . . .	14,100	14,577	2	5	5
Ciney . . . . .	20,096	20,795	4	4	4
Couvin . . . . .	16,595	16,685	5	5	5
Florenne . . . . .	15,552	15,691	2	2	2
Gedinne . . . . .	12,276	12,524	2	2	2
Philippeville . . . . .	10,805	11,016	2	2	2
Rochefort . . . . .	15,576	14,290	2	2	2
Walcourt . . . . .	19,277	19,257	5	4	5
Namur . . . . .	59,520	65,655	11	11	12
Andenne . . . . .	19,877	20,751	5	4	4
Eghezée . . . . .	25,916	24,905	4	4	5
Fosses . . . . .	52,015	55,217	6	6	7
Gembloux . . . . .	24,065	24,865	4	4	4
<b>TOTAUX . . . . .</b>	<b>502,778</b>	<b>515,524</b>	<b>52</b>	<b>55</b>	<b>57</b>